

Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 03 décembre 2024		
CONSEILLERS SYNDICAUX:	PRESENTS UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE- SPADOTTO, GHISLAINE JOLY, RAPHAEL THEVENON, COLETTE	
EN EXERCICE: 21	GONTHARET, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, PIERRE	
PRESENTS: 14	BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME,	VOTES:
VOTANTS: 15	EXCUSES: CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE	Pour:15
QUORUM ADMIN GENERALE	CHATELLARD, PIERRETTE MORAND, JEAN MICHEL DEROBERT, SEBASTIEN SCHERMA	CONTRE: 0
ET ANIMATION: 11	Pouvoirs: Christophe BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY	Absentions: 0
DATE DE LA	TIENCE DEGOT	
CONVOCATION : 27/11/24	ABSENTS: FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA	

Secrétaire de séance : Françoise VIGUET-CARRIN Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO Délibération n°24-51

Objet : Administration générale - Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical

Vu l'article L5711-1 et L5211.11 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Il est proposé que le prochain Comité Syndical se déroule :

Mardi 18 février 2024 de 18h à 19h30 Mairie – salle de conseil municipal 1 962, route du chef-lieu 73400 MARTHOD

>>>>>>

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical approuve le lieu de réunion du prochain comité syndical.

DICAT MIL

La secrétaire de séance,

Françoise VIGUET-CARRIN

Ugine, le 5 décembre 2024

Le Président,

Umberto DIMASTROM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20241203-24-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024 Publication : 09/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

